



PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 12 mai 2006

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier Ministre, Dominique de VILLEPIN a présidé aujourd'hui une réunion interministérielle consacrée à la lutte contre la grippe aviaire.

Après avoir pris connaissance des avis publiés ce jour par l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (AFSSA) qui estime notamment que l'analyse du risque de réintroduction du virus H5N1 hautement pathogène par l'avifaune sauvage en provenance de l'Afrique ou du nord-est de l'Europe sur le territoire national peut être considéré comme nul à négligeable jusqu'au début des migrations d'automne, le Premier ministre a décidé de lever les obligations de confinement, ainsi que les interdictions de rassemblement pour les oiseaux domestiques (foires, marchés, expositions, concours), à l'exception de la zone de la Dombes (Département de l'Ain).

Dans la zone particulière de la Dombes, où ont été trouvés l'essentiel des oiseaux contaminés par le virus H5N1, les mesures de confinement et d'interdiction de rassemblement sont maintenues et pourront être adaptées, au vu de l'évolution de la situation sanitaire de la zone.

Ces nouvelles mesures sont applicables dès la parution des textes réglementaires au Journal officiel du 13 mai 2006.

Le Premier Ministre a rappelé que l'allègement du dispositif ne signifie en rien une baisse du niveau de vigilance.

Ainsi les mesures de surveillance de l'ensemble du territoire restent au même niveau à travers le suivi de la mortalité de la faune sauvage et le suivi sanitaire des élevages de volailles. Les interdictions d'importations d'oiseaux vivants et de leurs produits en provenance des pays infectés sont également maintenues. Enfin, Les règles de biosécurité permettant de limiter les contacts entre les oiseaux d'élevage et les oiseaux sauvages sont toujours en vigueur : l'alimentation et l'abreuvement des oiseaux d'élevage doivent être protégés ; il est également interdit d'utiliser des eaux de surface pour l'abreuvement et le nettoyage.

Le dispositif sera adapté en cas d'évolution de la situation. En tout état de cause, une nouvelle évaluation du risque de grippe aviaire sera conduite par l'AFSSA avant la fin de l'été 2006 afin d'anticiper les migrations automnales. Les mesures seront alors prises, si besoin est, en fonction des conclusions.

Dominique de VILLEPIN a demandé à Dominique BUSSEREAU, ministre de l'agriculture et de la pêche, de veiller à la bonne application des mesures de biosécurité qui garantissent un niveau de protection adapté pour nos élevages et notre filière avicole.

Dominique de VILLEPIN a remercié les services de l'Etat, les professionnels agricoles et agro-alimentaires, les chasseurs ainsi que les particuliers qui ont participé, et qui continuent de participer à la lutte contre la propagation du virus H5N1. Il a demandé que la mobilisation pour le soutien économique de notre filière avicole se poursuive, tant au niveau national qu'à l'export.